



Communiqué de presse – 8 janvier 2014

Loi sur les incompatibilités : La Commission Institutions et Famille fait un pas dans la bonne direction

Le PS Valais romand s'est engagé depuis de nombreuses années en faveur d'une révision de la loi sur les incompatibilités. Il se réjouit que cet objet soit enfin traité. Si le pas fait par la Commission Institutions et Famille (IF) se dirige dans la bonne direction, le PSVR aurait souhaité une réforme plus importante, touchant également l'entier des employé-e-s de l'administration cantonale n'occupant pas de fonction dirigeante.

Le rapport de la Commission IF a été rendu public et confirme la volonté de cette Commission d'autoriser les employé-e-s des établissements autonomes de droit public à siéger au Grand Conseil. Cela concerne principalement les employé-e-s de l'Hôpital du Valais, de la Castalie ou encore de la Caisse cantonale de compensation. Cette décision logique est à saluer, car elle permettra à tout un pan des employé-e-s de l'Etat de siéger au Parlement cantonal à l'avenir.

Le PSVR aurait cependant souhaité qu'un pas supplémentaire soit franchi et que la réforme entamée soit plus importante. En effet, les collaborateur-trice-s de l'administration cantonale, sans fonction dirigeante, doivent également pouvoir s'impliquer politiquement. Cela se pratique dans un certain nombre de cantons, sans anicroche particulière. Le PSVR interviendra donc lors du plénum pour proposer un élargissement des autorisations.

Adresses de contact :

- Gaël Bourgeois, président du PSVR et député à la Commission IF, 078 685 48 48